



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de MONTELIMAR (26200)

Au sein d'un ensemble immobilier en copropriété

26 rue Montant au Château

**AU REZ DE CHAUSSEE : APPARTEMENT TYPE F3
AVEC JARDIN, DEPENDANCES ET CAVE EN SOUS-SOL
(entrée indépendante au 51 rue Monnaie Vieille)**

**AU 1^{ER} ETAGE : UN APPARTEMENT TYPE F3
(entrée au 28 rue Montant au Château)**

**d'une superficie loi Carrez totale de 111,25 m²
(cadastrés section AV n° 663, lot n° 13)**

**ADJUDICATION FIXEE LE JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026 A 10 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de VALENCE
au Palais de Justice, 2 Place du Palais – 26000 VALENCE**

**Visite prévue sur place le lundi 21 septembre 2026 de 10 h à 12 h
par le ministère de la SELARL KALIACT HERNANDEZ- ROYER, Commissaires de Justice
à DIE**

DESIGNATION

Sur la Commune de MONTELIMAR (26200), au sein d'un ensemble immobilier en copropriété situé 26 rue Montant au Château, cadastré section AV n° 663, **lot n° 13**.

Lot n° 13 : un appartement au 1^{er} étage et les 291/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété ont été reçus par Maître FAVRE, notaire, le 28 juin 1986, publié au Service de la Publicité Foncière de VALENCE 2ème bureau le 28 juillet 1986, volume 2289 n° 17.

Un modificatif du règlement de copropriété a été reçu par Maître RABATEL, notaire, le 24 octobre 1986, publié au Service de la Publicité Foncière de VALENCE 2ème bureau le 12 novembre 1986, volume 2330 n° 18.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé par la SCP FAYOL & ASSOCIES au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de VALENCE le 13 juin 2025.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de la Drôme qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 30.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de VALENCE, où il est déposé (RG 25/00036).